

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 05 juillet 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2021-06-21

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingt et unième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Les conseillers Yves Arcouette et Raymond Bisailon ont motivé leur absence.

Rs.2021-06-208

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juin 2021 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

- 9.2 Résolution relative aux soumissions pour l'émission d'obligations.**
- 11.1 Résolution pour autoriser l'embauche d'un étudiant pour la saison estivale 2021.**
- 11.2 Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps plein – Saison estivale.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-209

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUIN 2021.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 juin 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juin 2021, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **CORRESPONDANCE.**

Rs.2021-06-210

#### **DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE.**

Attendu que la Fondation La Clé sur la Porte vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs enfants;

Attendu que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale sont toujours nécessaires pour prodiguer soutien et sécurité aux femmes et enfants qui en sont victimes;

Attendu que la Fondation la Clé sur la porte a toujours sa raison d'exister et qu'une aide financière de la Ville est sollicitée;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation La Clé sur la Porte, à titre d'appui financier à cette dernière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents .**

Rs.2021-06-211

#### **DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN ET POUR AUTORISER MADAME ÉMILIE MARQUIS À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu qu'une demande est soumise au conseil pour l'organisation d'un BBQ d'été au parc Donald Martin pour les employés de la pâtisserie Gaudet ainsi que leur conjoint(e) et enfant(s), le lundi 6 septembre 2021 de 11h à 15h;

Attendu que la direction entend servir un maximum de 1 consommation alcoolisée gratuitement par personne majeure;

Attendu que les organisateurs veulent faire installer des jeux gonflables pour les enfants;

Attendu qu'une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise la direction de la pâtisserie Gaudet à utiliser le parc Donald Martin, le lundi 6 septembre 2021 de 11h à 15h, pour la tenue d'un BBQ d'été pour leurs employés;

Que la Ville d'Acton Vale refuse qu'il y ait installation de jeux gonflables dans le parc;

D'autoriser madame Émilie Marquis à présenter une demande de permis pour la distribution de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de ce BBQ le 6 septembre 2021 de 11h à 15h;

Que la direction détienne une assurance responsabilité de 2 000 000 \$, dont la Ville est assurée additionnelle et doit soumettre la preuve d'assurance au greffe de la Ville;

Que la preuve de délivrance du permis de boisson soit déposée au greffe de la Ville;

Que la direction voit à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à Gaudet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-212

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR SIMON BEAUDRY.**

Attendu que monsieur Beaudry dépose une demande à la Ville d'Acton Vale, afin que cette dernière soumette, auprès du ministère des Transports du Québec, une demande pour que soit installé un panneau de traverse de piéton lumineux avec un bouton, à l'intersection des rues Pelchat, Landry et St-André;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que dans un premier temps, la Ville d'Acton Vale procédera sous peu à un nouvel aménagement de ladite intersection;

Que la Ville d'Acton Vale avisera la Sûreté du Québec de la problématique concernant cette intersection;

Que la Ville d'Acton Vale fera une campagne de sensibilisation auprès de ses citoyens, afin de rappeler l'importance du respect des panneaux de signalisation concernant les traverses de piétons;

Que suite à l'aménagement de l'intersection, la Ville vérifiera avec le ministère des Transports quelles sont les possibilités pour l'installation d'un panneau lumineux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-06-213

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE STATION HYDROMÉTRIQUE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.**

Attendu qu'il y a lieu de signer une Autorisation d'occupation pour l'exploitation d'une station hydrométrique à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, afin que le MELCC puisse occuper et utiliser une portion du lot 4 206 716, appartenant à la Ville, pour une superficie totale approximative de 2 mètres carrés, qui est située aux abords de la rivière Le Renne;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite autorisation;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale, Mme Nathalie Ouellet ainsi que le maire, M. Éric Charbonneau à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'Autorisation d'occupation pour l'exploitation d'une station hydrométrique à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-214

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION TEMPORAIRE DE CHAPITEAUX POUR LES VENTES TROTTOIR.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'installation temporaire de chapiteaux pour la tenue des ventes trottoir, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 6 septembre 2021;

Que la Ville n'autorise qu'aucun piquet ne soit enfoncé dans l'asphalte et/ou le ciment appartenant à cette dernière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

a) Rapport d'intervention du service incendie.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2021-06-215

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 133 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 JUILLET 2021.**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 133 000 \$ qui sera réalisé le 5 juillet 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
272-2014	334 000 \$
272-2014	666 000 \$
007-2020	228 700 \$
002-2021	436 200 \$
002-2021	468 100 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 272-2014, 007-2020 et 002-2021, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville d'Acton Vale avait le 28 juin 2021, un emprunt au montant de 1 000 000 \$, sur un emprunt original de 1 275 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 272-2014 et 272-2014;

Attendu que, en date du 28 juin 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 5 juillet 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 272-2014 et 272-2014;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 juillet 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 janvier et le 5 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLÉE D'ACTON  
1100, RUE ST-ANDRE  
ACTON VALE, QC  
J0H 1A0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville d'Acton Vale, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 272-2014, 007-2020 et 002-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 5 juillet 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 272-2014 et 272-2014, soit prolongé de 7 jours.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-216

**RÉSOLUTION RELATIVE AUX SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS.**

Date d'ouverture :	21 juin 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	5 juillet 2021
Montant :	2 133 000 \$		

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 272-2014, 007-2020 et 002-2021, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 juillet 2021, au montant de 2 133 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

109 000 \$	0,55000 %	2022
110 000 \$	0,70000 %	2023
113 000 \$	0,90000 %	2024
114 000 \$	1,15000 %	2025
1 687 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,59400

Coût réel : 1,62684 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

109 000 \$	0,50000 %	2022
110 000 \$	0,65000 %	2023
113 000 \$	0,90000 %	2024
114 000 \$	1,20000 %	2025
1 687 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,78249

Coût réel : 1,62764 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

109 000 \$	0,50000 %	2022
110 000 \$	0,70000 %	2023
113 000 \$	0,95000 %	2024
114 000 \$	1,20000 %	2025
1 687 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,71700

Coût réel : 1,64599 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 133 000 \$ de la Ville d'Acton Vale soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 009-2021 RELATIF AU STATIONNEMENT.**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 009-2021 relatif au stationnement abrogeant le règlement 329-2017;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux un projet de règlement intitulé : « Règlement 009-2021 relatif au stationnement, abrogeant le règlement 329-2017 », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2021-06-217

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 007-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN D'ENCADRER L'IMPLANTATION DES GÉNÉRATRICES COMME ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES ET AFIN D'EXIGER UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AJOUT OU LE REMPLACEMENT D'UNE PLACE D'AFFAIRES.**

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 19 avril 2021;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 19 avril 2021;

Attendu la consultation publique écrite tenue du 28 avril au 13 mai 2021;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 17 mai 2021;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande n'a été reçue;

Attendu qu'il n'y a pas eu de changement entre le second projet adopté et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'adopter le règlement 007-2021 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin d'encadrer l'implantation des génératrices comme équipements accessoires sur le territoire de la ville et afin d'exiger un certificat d'autorisation pour l'ajout ou le remplacement d'une place d'affaires dans un emplacement existant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-218

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 008-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN DE REVOIR LES LIMITES DE LA ZONE À DOMINANCE RÉSIDENIELLE NUMÉRO 139 ET AFIN DE REVOIR LES NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES.**

Attendu la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard du règlement;

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 008-2021 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de revoir les limites de la zone à dominance résidentielle numéro 139 de manière à y intégrer la partie du lot numéro 6 424 242 actuellement située dans la zone 130, et afin de revoir les normes relatives à l'implantation de certains bâtiments accessoires à l'habitation, tels les pavillons de jardin, les pavillons de piscine et les serres domestiques ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-219

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 010-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO 330-2018.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 juin 2021, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 010-2021      « *Règlement numéro 010-2021 modifiant le règlement concernant la gestion contractuelle numéro 330-2018.* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-220

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 011-2021 DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES SUR CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ ET DANS CERTAINES ZONES SCOLAIRES ET PARCS, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 005-2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 juin 2021, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 011-2021      « *Règlement numéro 011-2021 décrétant les limites de vitesse maximales sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires et parcs, abrogeant le règlement 005-2020.* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-221

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LA SAISON ESTIVALE 2021.**

Attendu que suite aux besoins de main-d'œuvre du département des services culturels et sportifs pour la saison estivale 2021 ;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et du directeur des services culturels;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

**Entretien des espaces verts :**

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Olivier Brisebois	Préposé location de kayaks	1er été	Été 2021	Selon les besoins
Olivier Brisebois	Espaces verts	1er été	Été 2021	Selon les besoins

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-222

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN – SAISON ESTIVALE.**

Attendu que suite aux besoins de main-d'œuvre du département des travaux publics pour le poste de permanent temps plein Classe 5;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et du contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de l'embauche de Robert Lebeau. Sa date de début sera le ou vers le 22 juin. Il sera embauché selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective. Son salaire sera celui d'une classe 3, premier échelon, prévu à la convention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-223

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE EXCÉDENTAIRE LIÉE AU CONTRAT D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2021.**

Attendu que le 1<sup>er</sup> mars 2021, la Ville d'Acton Vale octroyait le contrat pour l'exécution des travaux de pavage – exercice 2021 à Sintra Inc.;

Attendu que le contrat a été octroyé au montant de 410 373.65 \$;

Attendu que le coût des travaux exécutés à ce jour est de 395 941.15\$;

Attendu que la facture de cesdits travaux s'élève à 522 615.21 \$;

Attendu un excédent au contrat de 126 674.06 \$ dont 120 218.97 \$ provient de l'ajustement du prix du bitume;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser cette dépense excédentaire ainsi que le paiement le 126 674.06 \$ à Sintra Inc. :

De financer cette dépense de la façon suivante :

- À même les surplus libres : 37 688.05 \$;
- À même le règlement d'emprunt 007-2020 : 42 986.77 \$;
- À même les fonds de Carrière et Sablières : 45 999.24 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-06-224

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR ENVIRONOR CANADA INC.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 907.50 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-412-00-635 à Environor Canada Inc. pour l'achat de 2 500 litres de polyphosphate, selon la facture no. C732, émise le 11 juin 2021 ;

De financer cette dépense à même le fonds général.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

**... VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date